

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

*Date de la convocation : 12/06/25*

*Date de l'affichage : 12/06/25*

*Membres en exercice : 29*

*Présents : 21*

*Votants : 29*



*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Salle du Conseil, le jeudi 19 juin 2025 à 19h, sous la présidence de Madame Karine DESMOULIN, Maire du Teich.*

*Étaient présents : Cyril SOCOLOVERT - Valérie COLLADO - Philippe DE LAS HERAS - Dany FRESSAIX - Victor PÉTRONE - Isabelle JAÏS - Didier THOMAS - François DELUGA - Justine CHASSAGNE - Joël RAULT - Marie FEL - Anne Aurélie LORTIE (à compter de la délibération n°31/25-3) - Sébastien GUIBERT - Nathalie BORDESSOULE - Philippe MARQUET - Françoise CORTEMBERT - Luc THARAUD - Matthieu GEEREBAERT - Laetitia BOISNARD - Christian BARIS*

*Étaient absents excusés représentés conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Vincent COUDERT qui a donné procuration à Cyril SOCOLOVERT - Maryse GILLES qui a donné procuration à Karine DESMOULIN - Julien VERMEIRE qui a donné procuration à Matthieu GEEREBAERT - Patricia PREVOT qui a donné procuration à Isabelle JAÏS - Alain TIXIER qui a donné procuration à Victor PÉTRONE - Isabelle PLAZA qui a donné procuration à Valérie COLLADO - Isabelle VULLIARD PONCETTA qui a donné procuration à Dany FRESSAIX - Henri-Bernard ROUGIER qui a donné procuration à Didier THOMAS*

*Secrétaire de séance : Victor PÉTRONE*

## Avis sur le projet arrêté du Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre 2025 - 2031

**Rapporteur : Karine DESMOULIN**

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise le Plan Climat Energie Territorial par la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan doit être élaboré par toute structure intercommunale de plus de 20 000 habitants si son territoire est couvert par un SCoT.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord et la Communauté de communes du Val de l'Eyre ont transféré leur compétence afin que le Syndicat du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL) mène les études et mette en œuvre un PCAET.

Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel de politique énergétique et climatique. Il concerne tous les secteurs d'activités, sous l'impulsion des collectivités. Il est élaboré en concertation avec les acteurs concernés avec des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

L'objectif ultime est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 par l'intermédiaire de trois axes : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le premier PCAET, approuvé le 20 décembre 2018 pour la période 2018 - 2024, doit être remis à jour pour les six prochaines années.

Aussi, en prévision de la fin de la période de mise en œuvre du PCAET 2018 - 2024, le Conseil Syndical a lancé la révision du nouveau PCAET le 21 mars 2024 et a défini les modalités de concertation.

Le nouveau PCAET doit comprendre un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Après plus d'un an de sensibilisation, de formation, de concertation et de co-construction, le nouveau PCAET a été arrêté par le Conseil Syndical du 27 mars 2025.

En synthèse, l'analyse de la situation actuelle amène à devoir envisager d'ici 2050 une légère augmentation de la consommation d'énergie. Par conséquent, une diminution des gaz à effet de serre et une forte production d'énergies renouvelables seront nécessaires pour couvrir au maximum les besoins en énergie à horizon 2050.

Ainsi, le PCAET prévoit, à l'horizon 2050, que la consommation énergétique enregistrerait une hausse de 13 % par rapport à 2010, tandis que les émissions de gaz à effet de serre diminueraient de 71 %. La production d'énergies renouvelables couvrirait 30 % des besoins du territoire.

Sur cette base, le plan d'actions du PCAET est composé de 30 actions réparties en six thèmes :

Animer et suivre la mise en œuvre du Plan Climat			
Action 1	Animer et piloter le Plan Climat Air Energie Territorial	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 2	Consolider une gouvernance pérenne et multi-partenariale sur le territoire	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 3	Assurer le suivi des indicateurs au travers de l'observatoire	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 4	Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Réduire la consommation d'énergie des secteurs résidentiel et tertiaire			
Action 5	Rénover les bâtiments publics résidentiels et tertiaires et baisser leurs consommations d'énergie	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Communes
Action 6	Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement en s'appuyant notamment sur les plateformes de la rénovation énergétique	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Intercommunalités
Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone			
Action transversale 7	Assurer la lisibilité des dispositifs en matière de performance environnementale des entreprises sur le territoire	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Intercommunalités
Action 8	Embarquer les acteurs économiques dans la démarche plan climat	Nouvelle action	SYBARVAL / Intercommunalités
Action 9	Promouvoir un tourisme éco-responsable	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Intercommunalités
Action 10	Développer et soutenir l'économie circulaire	Nouvelle action	SYBARVAL / Intercommunalités
Limiter les émissions de gaz à effet de serre du secteur du transport			
Action transversale 11	Coordonner l'offre de mobilité sur le territoire	PCAET 2018-2024	Intercommunalités
Action 12	Inciter à l'émergence de plans de mobilité publics et privés	PCAET 2018-2024	Intercommunalités
Action 13	Poursuivre le développement de pôles d'échanges autour des gares et en dehors pour renforcer le maillage multimodal	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 14	Développer la pratique du vélo par les habitants et les touristes	PCAET 2018-2024	Communes / Intercommunalités
Action 15	Promouvoir l'utilisation de véhicules à énergies alternatives au pétrole	PCAET 2018-2024	SYBARVAL

Développer et diversifier les énergies renouvelables			
Action transversale 16	Développement des énergies alternatives aux énergies fossiles	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Partenaires
Action 17	Favoriser et faciliter le développement du photovoltaïque	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Partenaires
Action 18	Développer la filière de méthanisation	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Partenaires
Action 19	Utiliser le potentiel en géothermie du territoire	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Partenaires
Action 20	Garder une veille sur les opportunités de la filière hydrogène (production et consommation)	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 21	Investiguer les potentiels de création de réseaux de chaleur	PCAET 2018-2024	SYBARVAL / Partenaires
Construire un territoire résilient face au changement climatique			
Action transversale 22	Embarquer le territoire dans une trajectoire climato-compatible	Nouvelle action	SYBARVAL / Partenaires
Action 23	Valoriser les actions et initiatives des différents acteurs sur la qualité et la quantité de la ressource en eau	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 24	Protéger la biodiversité nocturne par la création d'une Réserve Internationale de Ciel Étoilé	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 25	Œuvrer pour la sobriété foncière	PCAET 2018-2024	SYBARVAL
Action 26	Préserver et élargir les aires protégées	PCAET 2018-2024	Communes / Intercommunalités
Action 27	Renforcer la gestion des forêts	PCAET 2018-2024	Communes / Intercommunalités
Action 28	Améliorer les continuités écologiques	PCAET 2018-2024	Communes / Intercommunalités
Action 29	Reconstituer les zones humides et les boisements pour renforcer les pratiques stockantes de carbone	Nouvelle action	Communes / Intercommunalités
Action 30	Développer une agriculture résiliente et une alimentation saine	Nouvelle action	SYBARVAL / Partenaires

Chaque action a donné lieu à l'élaboration d'une fiche contenant les enjeux, les éventuelles sous-actions, les instances chargées de piloter et de mettre en œuvre, les partenaires, les moyens techniques et financiers et les objectifs à horizon 2050.

En complément des consultations réglementaires auprès de la Préfecture, de la Région et de l'Autorité Environnementale, le SYBARVAL sollicite l'avis de la commune avant que le dossier soit mis à la disposition du public.

Au regard du projet arrêté, aucune remarque n'est formulée.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R229-54 et suivants,

Vu la délibération du 21 mars 2024 engageant la révision du Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre et fixant les modalités de concertation,

Vu la délibération du 27 mars 2025 portant l'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre,

Vu le courrier du 31 mars 2025 sollicitant l'avis de la commune sur le projet arrêté de Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, Urbanisme et Développement économique en date du 11 juin 2025,

Je vous propose, Mes Cher(e)s Collègues, de bien vouloir :

- Donner un avis favorable au projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre pour la période 2025 - 2031.
- Autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adoption** : Unanimité



**Victor PÉTRONE**  
Secrétaire de séance



**Karine DESMOULIN**  
Maire